

Projet de délibérationPôle : **Pôle Ressources**Service : **DAJCP**

N° 32

Objet : Redynamisation du cœur de Ville - Opération « Bons d'achat ».**Nomenclature Acte :****7.4.6 - Autres****Rapporteur :****Note de synthèse et projet de délibération**

Avec 300 commerces et artisans recensés, le commerce est un pan majeur de l'économie de la ville de Mont de Marsan. Un secteur entier aujourd'hui en grande difficulté avec les fermetures depuis un mois et demi suite aux conséquences du Coronavirus. Alors que le déconfinement approche, il est désormais temps de préparer cette nouvelle phase de la crise sanitaire que traversent la France et notre collectivité.

Le programme «Action Cœur de Ville» a été présenté le 14 décembre 2017 par le Premier Ministre à l'occasion de la deuxième Conférence Nationale des Territoires. Il s'agit d'une démarche pluriannuelle en faveur de la revitalisation des centres-villes des agglomérations de taille moyenne impliquant à titre principal l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Groupe Action Logement et l'Agence Nationale de l'Habitat, ainsi que les collectivités locales.

Le comité de pilotage national « Action Cœur de Ville » qui s'est réuni le 26 mars 2018, a procédé à la sélection des 222 villes bénéficiaires du programme, dont Mont de Marsan.

Une convention d'initialisation a donc été approuvée le 4 septembre 2018. Cette convention a mis en exergue le diagnostic réalisé durant l'été 2018 et a permis à la ville de Mont de Marsan et Mont de Marsan Agglomération de définir un programme d'action, dont les pistes de réflexion ont donné lieu à plusieurs réunions de travail entre septembre et décembre 2018.

Afin d'entrer dans la phase de déploiement, un avenant a été approuvée le 27 juin 2019 actant ainsi la fin de la phase d'initialisation et officialisant la création de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Des avenants successifs pourront être signés jusqu'en 2022 afin de préciser de nouvelles actions et leurs modalités de financements.

La stratégie décrite dans la convention et son avenant pour redynamiser le cœur de ville est déclinée en 5 défis :

1. le défi de l'expérience du cœur de ville,
2. le défi du parcours marchand,
3. le défi de l'aménagement du cœur de ville,
4. le défi de l'art dans l'espace public,
5. le défi des transitions énergétiques, écologiques et numériques.

Cette stratégie s'est déployée et continue de l'être à travers les diverses actions initiées, comme l'appel à projet « Réinventons notre cœur de ville ».

Mais l'arrivée de l'épidémie et la déclaration de l'état d'urgence par les lois n°2020-290 du 23 mars 2020 et n°2020-546 du 11 mai 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ont entraîné un ralentissement très net, voire un arrêt, de l'activité économique de nombreux commerces qui ont du rester fermés (et sont toujours fermés pour certains) durant de nombreuses semaines.

Ces semaines de fermeture ont eu des conséquences importantes sur la trésorerie des commerçants et notamment les petits commerces de centre-ville qui ont subi pendant cette période une baisse très importante, voire une absence totale de chiffre d'affaire.

S'appuyant, sur le programme « Action Cœur de Ville », et notamment son défi n°5 portant sur les transitions énergétiques et numériques, la Ville de Mont de Marsan va accélérer le lancement de son action « déployer une stratégie numérique » qui prévoit notamment la création d'une place de marché pouvant prendre la forme d'un site marchand, bon d'achats, carte de fidélité, etc.

Pour soutenir nos commerces de proximité, la Ville a la volonté de mettre en place un dispositif simple pouvant générer des retombées économiques rapides sur la trésorerie des commerces du Cœur de Ville.

C'est dans cette optique qu'il a été proposé de développer une plateforme de génération de bons d'achats abondée par des financements publics.

L'idée est de favoriser le commerce local en incitant la consommation dans nos commerces cœur de ville par un effet de levier important et immédiat.

Il s'agit d'aider nos commerces en les dotant d'un outil qui permet de réduire leur fracture numérique et de faire face aux mastodontes des ventes en ligne.

Ce dispositif repose sur un tryptique action « sociale, solidaire et économique » .

La Ville de Mont de Marsan, dans le cadre de cette opération de soutien de son centre-ville, souhaite injecter 300 000 € permettant de financer des bons d'achat. Le versement de cette somme s'effectuera sur facture d'avance de fonds.

Il s'agit d'une action forte auprès des commerces locaux, accompagnant l'activité marchande et artisanale du centre-ville par la distribution de chèques cadeaux aux particuliers ayant souscrits des bons d'achat auprès des commerces participant à l'opération.

Le principe est le suivant : un chèque cadeau sera offert à chaque particulier achetant un bon d'achat sur la plateforme gérée par le prestataire. Un chèque cadeau, financé par la Ville et d'un montant égal à la valeur du bon d'achat acheté par le particulier, sera versé à celui-ci en sus, dans la limite d'un plafond fixé à trente (30) euros.

La ville de Mont de Marsan conventionnera par ailleurs avec l'Office Communautaire de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat (OTCA) pour gérer l'opération et faire le lien avec les commerçants et les clients. L'opération sera menée sur le périmètre Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et l'OTCA se chargera notamment de récupérer les coordonnées des commerçants souhaitant participer à l'opération et les communiquera au prestataire.

En outre, des points d'accueil et d'assistance seront mis en place à l'Hôtel de Ville et à l'OTCA afin d'accompagner les personnes les moins à l'aise avec l'outil numérique ou n'ayant pas d'accès à internet permettant d'accéder à la plateforme.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par (x) voix pour, (x) voix contre, (x) abstentions (prénoms+noms)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment l'article R2122-8 qui permet aux pouvoirs adjudicateurs de conclure sans publicité ni mise en concurrence les marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT.

Considérant que la Ville de Mont de Marsan s'est engagée dans une démarche de revitalisation de son cœur de Ville,

Considérant la nécessité de soutenir les commerces du centre-ville fortement impactés par la crise du covid-19,

Approuve le lancement d'une opération de type « plateforme de génération de bons d'achat » dans le cadre de l'opération cœur de ville,

Décide le versement de la somme de 300 000 € au titre de participation à cette opération dans les conditions détaillées ci-dessus,

Précise qu'un marché public de prestations de services sera conclu, pour la mise en œuvre et la gestion d'une plateforme de génération de bons d'achats, dans le cadre d'une procédure adaptée conformément au Code de la Commande Publique,

Précise que la gestion de l'opération et le lien avec les commerçants et les clients seront confiés à l'OTCA, dans le cadre d'une convention de prestation de services conforme aux règles du Code de la Commande Publique,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.